

Observatoire territorial du logement des étudiants du sillon alpin Convention cadre de fonctionnement
--

ENTRE LES MEMBRES PARTENAIRES SUIVANT

- GRAND ANNECY AGGLOMERATION, représentée par
Monsieur Jean-Luc Rigaut, Président,
- LE GRAND CHAMBERY, représenté par
Monsieur Xavier Dullin, Président,
- GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, représentée par
Monsieur Dominique Dord, Président,
- GRENOBLE-ALPES METROPOLE, représentée par
Monsieur Christophe Ferrari, Président,
- VALENCE ROMANS AGGLO, représentée par
Monsieur Nicolas Daragon, Président,
- L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DROME-ARDECHE (ADUDA), représentée par
Madame Lise Dumasy, Présidente,
- LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (COMUE), représentée par
Madame Lise Dumasy, Présidente,
- LE CROUS GRENOBLE-ALPES, représenté par
Madame Bénédicte Corvaisier Drouart, Directrice Générale,
- L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC (USMB), représentée par
Monsieur Denis Varaschin, Président,
- L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE (AURG), représentée par
Monsieur Jean-Paul Bret, Président, 21 rue Lesdiguières 38000 Grenoble

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) / Finalité et objectifs / Labellisation

Les intercommunalités Grenoble-Alpes Métropole, Valence Romans Agglo, Grand Lac, Grand Annecy, Grand Chambéry, la Communauté Université Grenoble Alpes (ComUE), l'Université Savoie Mont-Blanc, l'Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA), le CROUS Grenoble-Alpes et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise se sont associées pour manifester leur intérêt en faveur de la création d'un observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE).

Un AMI porté par la FNAU et L'AVUF

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'Association des Villes Universitaires de France accompagnent les observatoires territoriaux du logement étudiant dans la mise en place de leur gouvernance et dans leurs réflexions sur les objectifs et les indicateurs. Elles s'engagent à leur fournir des données issues d'accords nationaux, à mettre en avant leurs territoires et à leur fournir toutes les informations utiles au bon fonctionnement de leur observatoire. Cette démarche est appuyée par un comité de pilotage, composé des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la cohésion des territoires, des acteurs du logement (Crous, Aires, USH), des réseaux nationaux (ANIL, CNAF, INSEE), de la Caisse des dépôts, de la Conférence des Présidents d'Université et du réseau des collectivités Enseignement supérieur recherche qui pourra être mobilisé à tout moment pour aider les observatoires locaux face à leurs problématiques éventuelles.

Objectifs de la démarche nationale :

- S'inscrire dans la dynamique du plan 60 000 logements
- Guider les politiques urbaines
- Réunir les collectivités territoriales, les établissements et les acteurs du logement des étudiants et de l'enseignement supérieur
- Construire une connaissance et une réflexion globale autour de la problématique du logement étudiant à partir de données locales = données remontantes
- Appréhender finement la demande et l'offre dans sa diversité dans une dimension prospective
- Nourrir l'observatoire national, piloté par les ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de la cohésion des territoires.

Apports de la démarche nationale :

- Une méthode
- Une labellisation
- Des comparaisons possibles entre territoires
- Des données issues d'accord nationaux (Aires, Cnaf via l'Insee, Action Logement pour Visale...) = *données standard*
- Un réseau d'échanges et de capitalisation
- Une médiatisation nationale des territoires

Article 1 – Finalité et périmètres de l'OTLE du sillon alpin

Le territoire du « sillon alpin » accueille 5 pôles universitaires attractifs et 92 000 étudiants. Ils dépendent d'une même académie et disposent d'un Crous commun. Les établissements d'enseignement supérieurs sont membres de la même ComUE ou lui sont associés. Quant aux agglomérations, elles partagent le souci de faciliter les conditions de vie et donc, de logement, des étudiants. Pour améliorer l'accueil des étudiants et l'attractivité des sites, il s'agit de mieux comprendre une demande évolutive à différents titres : les jeunes sont un public mobile, dont les comportements se transforment rapidement ; l'offre universitaire se développe et les modalités d'enseignement font évoluer les besoins quantitatifs et qualitatifs de logement ; les dynamiques des marchés immobiliers évoluent sur des cycles courts, d'où le besoin d'un suivi régulier de l'adéquation entre l'offre et la demande.

La finalité de l'observatoire est d'analyser finement l'offre et la demande de logements de tous les étudiants, qu'ils suivent ou non un cursus universitaire.

Sa valeur ajoutée réside en une connaissance transversale, géographique, adaptée aux contextes locaux, et partagée à tous les niveaux (décideurs politiques et techniques ainsi que professionnels de terrain) des données d'observation du territoire du sillon alpin. Elle se traduit de différentes manières :

- un meilleur ancrage des politiques publiques aux données d'observation,
- une connaissance territorialisée et mutualisée des données d'observation,
- des méthodologies communes permettant des comparaisons entre sites au niveau du sillon alpin et au niveau national
- une valorisation des productions :
 - mise en commun des productions et réappropriation dans chaque institution et organisme membre en fonction de ses compétences,
 - diffusion large des productions accessibles au plus grand nombre (membres, élus, techniciens et citoyens) et l'organisation de restitutions « décentralisées ».

Pour suivre les évolutions dans le temps et être labellisé par la démarche nationale, l'observatoire a vocation à être pérennisé.

Objectifs de l'OTLE du sillon alpin

L'OTLE a pour objectifs de proposer une mise initiale et des premiers résultats locaux, sur la base d'indicateurs définis par la FNAU. Puis, à partir de ces éléments et des besoins identifiés par chaque site, construire une réflexion complémentaire sur la base d'indicateurs ou de traitements locaux.

Périmètres d'études

L'observatoire sera construit sur des périmètres variables en fonction des finalités.

Bases de données :

Les indicateurs du niveau national seront diffusés par commune pour les 5 départements (07 / 26 / 38 / 73 / 74) de l'académie de Grenoble.

Travaux du niveau national :

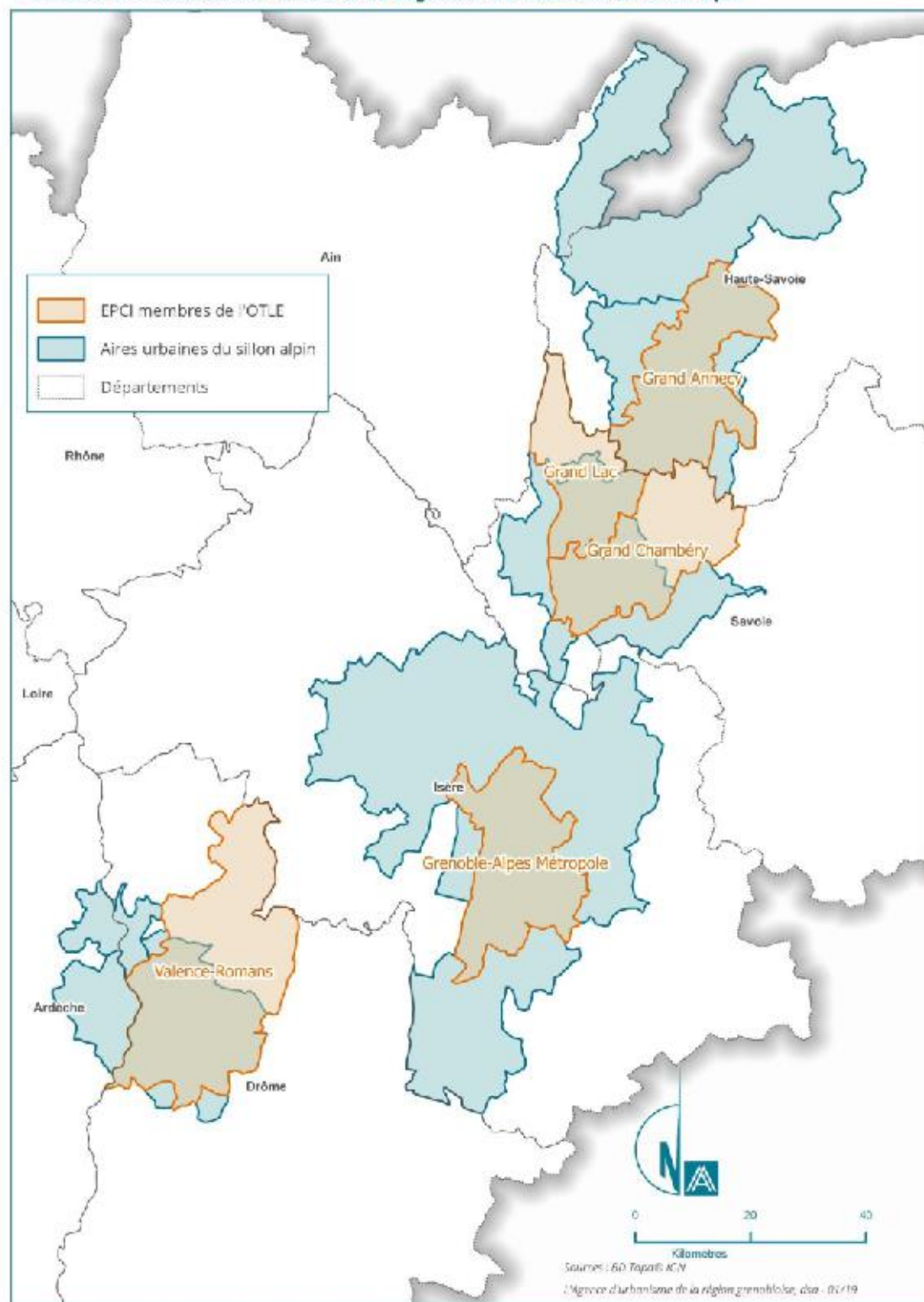
Les analyses réalisées par le niveau national seront réalisées pour les 5 EPCI principaux de l'académie de Grenoble, signataires de la présente convention.

Travaux du niveau sillon alpin :

Le périmètre des travaux pourra varier en fonction des problématiques :

- 5 EPCI des principaux sites universitaires de l'académie de Grenoble, en particulier pour analyser l'offre de logements
- zonage « ad hoc », plus large que l'EPCI, qui s'apparente à l'aire urbaine, en particulier pour étudier le besoin en logement des étudiants
- cartes à la commune pour les 5 départements de l'académie

Périmètre de l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants du sillon alpin



Article 2 – Productions de l'OTLE

Indicateurs labellisés

Pour répondre aux différents enjeux et atteindre les objectifs fixés par le niveau national, les travaux de l'OTLE peuvent être définis comme suit.

Une production d'indicateurs répondant aux exigences du niveau national, à partir de deux types de données :

- Données remontantes : indicateurs construits à partir des fichiers transmis par les partenaires de l'OTLE du sillon alpin
- Données descendantes : indicateurs transmis par le niveau national

Les données seront collectées et centralisées par l'Agence d'urbanisme, qui les homogénéisera au maximum afin de les synthétiser sous la forme d'indicateurs. Ces indicateurs sont définis par le niveau national. Des temps d'échanges bilatéraux pourront être organisés pour améliorer la collecte et le traitement des bases de données.

Une fois que la collecte aura été stabilisée, l'observatoire pourra s'enrichir de données et indicateurs spécifiques au sillon alpin et/ou locaux, déterminés en fonction des orientations validées par le comité de pilotage.

Livrables

Différents livrables seront produits à partir des indicateurs générés.

Le socle commun se compose de :

- La diffusion des livrables produits par le niveau national : le contenu et le format seront déterminés par le niveau national.
- Livrables produits par l'OTLE du sillon alpin, à l'échelle du sillon alpin :
 - o Une synthèse à l'échelle du sillon alpin sera réalisée, à partir des éléments produits par le niveau national. Cette synthèse pourra être enrichie par des apports qualitatifs de la part des partenaires de l'observatoire du sillon alpin.
 - o Des livrables thématiques pourront être produits selon les orientations validées par le comité de pilotage.

Des études complémentaires pourront être demandées par le comité de pilotage :

- Livrables produits par l'OTLE du sillon alpin, à l'échelle des intercommunalités finançant l'observatoire : un livrable par EPCI pourra être produit à partir des indicateurs labellisés, afin de fournir des analyses et chiffres locaux.
- Livrables produits par l'OTLE du sillon alpin, sur des zonages ad'hoc : en fonction des souhaits des partenaires, un travail spécifique pourra être réalisé pour répondre à des questionnements locaux.

Ces livrables pourront prendre la forme de rapports, synthèses, fichiers de données, cartes ou tout autre support adapté au sujet et aux attentes des partenaires.

Un premier livrable est prévu pour la fin de l'année 2019.

Les livrables seront ensuite déterminés chaque année par le comité de pilotage, en fonction des moyens alloués à l'observatoire et feront l'objet d'une description dans la fiche-projet annuelle.

Article 3 – Modalités de fonctionnement de l'OTLE

Deux instances de pilotage sont définies : un comité de pilotage et un comité technique. La coordination générale de l'observatoire est assurée par l'Agence d'urbanisme.

- Le comité de pilotage, constitué des élus et des directeurs représentant les signataires de l'AMI et financeurs de l'observatoire : Agence d'urbanisme, Grand Annecy, Grand Chambéry, Grand Lac Communauté d'Agglomération, Grenoble-Alpes Métropole, Valence Romans Agglomération, ADUDA, COMUE, CROUS, USMB.

Il a pour principale mission d'orienter la stratégie et la communication et adopte le programme de travail annuel de l'observatoire.

Chaque année, il définit les objectifs et priorités d'observation (socle commun, études complémentaires), ainsi que les modalités de valorisation des travaux (présentations publiques, publications...).

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour une présentation du travail réalisé au cours de l'année écoulée, définir le programme de l'année à venir et valider le budget consacré à la mise en œuvre des travaux de l'observatoire.

- Le comité technique regroupe les techniciens des structures membres du comité de pilotage et des représentants de l'Etat. Il est ouvert aux experts et intervenants techniques œuvrant dans le champ du logement étudiant (Action Logement, ADIL, bailleurs, représentants d'étudiants...) qui souhaiteraient s'associer à l'observatoire.

Il propose le programme de travail de l'observatoire, ses productions (fréquence à déterminer), aussi bien sur le fond que sur la forme. Il est garant des réalisations et de l'usage des moyens mis à disposition par les membres partenaires de l'OTLE.

Il a pour missions de mettre en œuvre les orientations du comité de pilotage et d'organiser les productions :

- Rendre compte des productions de l'OTLE au comité de pilotage,
- Alimenter ce dernier en réflexions et analyses,
- Proposer de nouvelles orientations ou focales d'observation,
- Rechercher des solutions pour pallier les problèmes de production,
- Initier les productions et veiller au respect du calendrier prévisionnel,
- Suivre les travaux, notamment les apports et évolutions méthodologiques, outils et indicateurs,
- Déterminer les moyens alloués à la valorisation des productions

Les représentants du comité technique valident l'analyse concernant leur propre domaine et apportent toute information permettant d'interpréter et d'enrichir les données. Ces personnes ressources sont garantes :

- de la fourniture et de l'expertise des données qu'ils mettent à disposition,
- du respect des règles en matière de diffusion de données et de la conformité à la loi Informatique et Libertés, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données,
- de l'analyse et de la mise en perspective de l'interprétation des données,
- de la validation de sa contribution au sein de sa propre institution.

- L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise assure la coordination et participe aux travaux menés pour l'observatoire (données, études, plate-forme Internet).

Chaque année, à l'issue d'échanges entre les financeurs partenaires de l'OTLE, son rôle précis dans les différentes étapes du processus donnera lieu à une fiche projet spécifique précisant les livrables attendus.

Cette fiche projet sera actualisée chaque année, pour prendre en compte les nouveaux objectifs définis par le comité de pilotage. Il s'agira de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des travaux et à la réalisation des livrables, afin d'inscrire l'intervention de l'Agence dans les missions de son programme d'activité partenarial.

Article 4 – Budget de l'OTLE

Les financeurs partenaires de l'observatoire, adhérents ou non de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, verseront chaque année une participation financière au programme partenarial de l'Agence, selon leur intérêt particulier dans les travaux menés par l'Agence pour l'OTLE.

Le budget de l'observatoire est défini annuellement en fonction des attendus (mise à jour des données, production de livrables, indicateurs et études complémentaires...) validés par le comité de pilotage.

Les attendus et le budget sont définis annuellement dans une fiche-projet.

Le compte-rendu de la séance du comité de pilotage consacré au budget vaut acceptation du budget par les partenaires financeurs. Seront annexées chaque année à ce compte-rendu :

- La fiche-projet
- Les modalités financières (indiquant la participation financière versée par chaque partenaire financeur concerné)

La part de financement de chaque partenaire, validée par le compte-rendu du comité de pilotage consacré au budget, donnera lieu à l'émission par l'agence d'urbanisme d'un mémoire d'appel à participation au titre de son programme partenarial.

Article 5 - Engagement des membres partenaires de l'OTLE

Les institutions et organismes membres de l'OTLE s'engagent à :

- Participer à l'OTLE, en allouant les moyens nécessaires à son fonctionnement (personnes ressources, membres des différents comités, nombre de jours Agence) ; à cet effet, chaque année, le budget de l'OTLE sera proposé par le comité technique au comité de pilotage qui indiquera à chaque membre le niveau d'engagement attendu pour l'année suivante,
- Mettre à disposition les données permettant de construire les indicateurs nationaux, ainsi que les données permettant de construire les indicateurs spécifiques, en fonction des orientations validées par le comité de pilotage.
- Apporter la connaissance et les productions dont ils disposent, contribuer aux analyses.

Article 6 - Procédure d'admission de nouveaux membres partenaires de l'OTLE

L'intégration d'un nouveau membre partenaire sera soumise à l'accord du comité de pilotage, et donnera lieu à un avenant à la présente convention.

Article 7 - Durée, modification et résiliation

La présente convention cadre de fonctionnement est conclue pour une durée de cinq ans (2019-2023), à compter du 1er janvier 2019.

Ses annexes sont conclues annuellement.

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant.

Chaque partie pourra mettre fin librement à la présente convention sous réserve de respecter un préavis de trois mois à compter de la notification par lettre recommandée avec avis de réception aux autres parties.

La présente convention sera résolue de plein droit, après mise en demeure par l'agence d'urbanisme, si l'une des deux parties n'exécute pas ou ne respecte pas, envers les autres parties, l'un de ses engagements.

En cas de résiliation amiable ou suite au non-respect des engagements par l'une des parties, la résiliation ne produira ses effets que pour la partie à l'origine de cette demande (résiliation amiable) ou pour la partie fautive.

La convention continuera à produire ces effets entre les autres parties sauf décision contraire proposée en comité de pilotage et donnant lieu à l'envoi de courrier en accusé de réception par l'ensemble des membres.

Fait à Grenoble en 11 exemplaires (autant d'originaux que de parties prenantes) **le**

- Pour Grand Annecy Agglomération
Le président

Jean-Luc RIGAUT

- Pour Grand Chambéry
Le Président

Xavier DULLIN

- Pour Grand Lac Communauté d'Agglomération
Le président

Dominique DORD

- Pour Grenoble-Alpes Métropole
Le président

Christophe FERRARI

- Pour Valence Romans Agglo
Le président

Nicolas DARAGON

- Pour l'Agence de Développement
Universitaire Drôme-Ardèche
La présidente

Lise DUMASY

- Pour la Communauté Université Grenoble Alpes
La présidente

Lise DUMASY

- Pour le CROUS Grenoble Alpes
La directrice générale

Bénédicte CORVAISIER-DROUART

- Pour l'Université Savoie Mont Blanc
Le président

Denis VARASCHIN

- Pour l'Agence d'Urbanisme de la région
grenobloise
Le président

Jean-Paul BRET

Annexe 1

Fiche-projet 2019 pour l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise



FICHE PROJET 2019

Renforcer l'expertise thématique au service des politiques publiques

OTLE | 19042051

LE PROJET EN BREF

Commande et objectifs

En réponse à l'AMI du printemps 2018, 10 partenaires de l'Académie de Grenoble se sont rassemblés pour créer, en janvier 2019, **l'observatoire territorial du logement des étudiants du sillon alpin**.

Cette démarche a été labellisée par la FNAU et l'AVUE.

La finalité de l'observatoire est d'analyser finement **l'offre et la demande de logements de tous les étudiants**, qu'ils suivent ou non un cursus universitaire.

Il s'est donné pour objectifs :

- La mutualisation des données et des analyses.
- La comparaison des territoires, la capitalisation des méthodes et l'échange des bonnes pratiques via le réseau national des OTLE.

L'agence est chargée de coordonner et mettre en œuvre cet observatoire.

Méthode

Méthode :

Animation du **partenariat** à l'échelle du sillon alpin : organisation de temps d'échanges collectifs (COTEC, COPIL, groupes de travail...) et bilatéraux (collecte, présentations de l'OTLE sur site...).

Création d'**indicateurs labellisés**, à partir de données transmises par les partenaires de l'OTLE et d'éléments transmis par le niveau national, classés en deux catégories :

- Offre de logements : localiser, quantifier et qualifier l'offre de logements, mesurer la pression sur les parcs, analyser les conditions d'accès aux logements (loyers, garants...).
- Demande de logements : dénombrer et localiser les étudiants (lieux d'étude et lieux de résidence), caractériser les étudiants (en lien avec leur besoin de logement), estimer les aspirations des étudiants.

Lien avec le **niveau national**, participation aux séminaires et COTEC.

Livrables :

- **Bases de données**
- **Synthèse à l'échelle sillon alpin**, réalisée à partir des éléments produits par le niveau national. Cette synthèse pourra être enrichie par des apports qualitatifs de la part des partenaires de l'observatoire du sillon alpin.

OBSERVATION / DONNÉES

- | | |
|--|---|
| ☒ Données à créer | ☒ Enquête (quali, quanti) |
| ☒ Intégration de données dans le SIT | ☐ Recensement terrain |
| ☒ Création d'indicateurs | ☐ Autre (à préciser) |
| ☐ Numérisation | ... |
| ☐ Géocodage | |

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

> Référents - maîtres d'ouvrage :

Grenoble-Alpes-Métropole, Valence Romans Agglo, Grand Anancy, Grand Chambéry, Grand Lac, CROUS Grenoble-Alpes, ADUDA et ComUE (UGA, Grenoble INP, USMB, Sciences po Grenoble, ENSAG)

> Autres membres :

FNAU, partenaires locaux (Action logement, URCLLA...)

> Référent institutionnel de l'Agence :

Benoît Parent, Françoise Pichavant

ÉQUIPE AGENCE

> Cheffes de projet :

Déborah Sauvignat et Françoise Pichavant

> Équipe :

Communication,
Enquête,
Connaissance des marchés,
Gestion de bases de données

MOYENS PRÉVISIONNELS

> 50 jours d'activité

PRINCIPAUX PROJETS EN LIEN

Tout projet nécessitant la connaissance du marché et des besoins en logement étudiant.

Les travaux sont réalisés dans le cadre du programme partenarial 2019, programme élaboré en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats.

Annexe 2

Liste des indicateurs visés par la démarche nationale pour l'année 2019

En 2019, les informations seront remontées pour l'année universitaire 2018-2019
Par conséquent, les données sur l'année n-1 sont à recenser pour l'année universitaire 2017-2018

 En orange les données à faire remonter au niveau national

indicateurs nationaux / Étudiants			
	Indicateur	Année	Observations
1	Nombre total d'étudiants	N-1	Formation initiale, dont alternants et apprentis
2	Nombre d'étudiants pour 1000 habitants	N-1	
3	Evolution du nombre d'étudiants	N-1	Évolution annuelle
4	Origine des étudiants selon l'académie du baccalauréat	N-1	Bac par rapport à l'établissement supérieur (même département, dép limitrophe, dép non limitrophe, autre pays)
5	Nombre d'étudiants internationaux	N-1	
6	Nombre de doctorants pour 100 étudiants en masters	N-1	

indicateurs nationaux / Logements			
	Indicateur	Année	Observations
7	Nombre de logements Crous	N	
8	Nombre de logements en résidence dédiée hors Crous	N	Résidences libres et conventionnées (en copropriété, en propriété unique, en logement conventionné)
9	Nombre de places Crous	N	
10	Nombre de places en résidence dédiée hors Crous	N	
11	Nombre de logements du parc diffus occupé par les étudiants	RP	Expérimentation en cours à partir des données du recensement INSEE
12	Nombre de logements utilisé pour de la colocation par les étudiants	RP	Expérimentation en cours à partir des données du recensement INSEE
13	Nombre total d'étudiants non décohabitants	RP	18 à 34 ans nés en France métropolitaine dont le mode de cohabitation est défini comme « enfants d'un couple » ou « enfants d'une famille monoparentale » au sein du ménage
14	Nombre total d'étudiants décohabitants	N	

indicateurs nationaux / Loyers et mouvements

	Indicateur	Année	Observations
15	Redevance minimum/médian/maximum en résidence dédiée (résidence historique)	N	Pour un T1
16	Redevance minimum/médian/maximum en résidence dédiée (résidence social)	N	Pour un T1
17	Redevance minimum/médian/maximum en résidence dédiée (résidence libre)	N	Pour un T1
18	Loyer moyen d'une petite surface (T1) dans le parc diffus	N	Pour un T1. Moyenne du loyer au m ² , avec décimale
19	Nombre d'étudiants refusés ou sur liste d'attente en structure dédiée (Crous et résidence social) en septembre	N	Pour cause de saturation du parc. Evaluation à réaliser fin septembre
20	Nombre de départs du logement entre janvier et avril dans les résidences du Crous	N-1	
21	Nombre d'arrivée dans le logement entre janvier et avril dans les résidences du Crous	N-1	
22	Nombre de départs du logement entre janvier et avril dans les structures dédiés hors CROUS		
23	Nombre d'arrivée dans le logement entre janvier et avril dans les structures dédiés hors CROUS		

indicateurs nationaux / Constructions

	Indicateur	Année	Observations
24	Nombre de places construites en Censi-Bouvard	N	
25	Nombre de places construites en LMNP	N	
26	Nombre de places construites en PLUS	N	
27	Nombre de places construites en PLAI	N	
28	Nombre de places construites en PLS	N	
29	Nombre de places construites en PLI	N	
30	Evolution du nombre de logements dédiés	?	